

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

**Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

OBJET :

Séance du 26 juin 2026

**APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF
BUDGET ANNEXE AOM
2025**

L'an deux mil vingt-six, le 26 juin à 12h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Gabriel DOUBLET, Président

Convocation du : 19 juin 2026

Secrétaire de séance : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

Membres présents :

N° CS2026-58

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 48

• **Délégués titulaires :**

Nombre de délégués
Présents : 35
Pouvoirs : 0

M. Patrice DUNAND - M. Bernard VUAILLAT - M. Julien FOURNIER - M. Bernard CHAUVET - M. Michel CAPLOT - M. François DEVILLE – M. Jérôme HASSAN – M. Christophe SONGEON – M. Gabriel DOUBLET – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – Mme Marion BARGES-DELATTRE - M. Denis MAIRE – M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – Mme Christine BURKĬ – M. Patrick ANTOINE – M. Denis SERVAGE - M. Florent BENOIT – Mme Carole VINCENT – M. Cédric MERLOT– M. Laurent MIVELLE – M. Emmanuel TRONC - M. Eddi ETIENNE - M. Benoît CHAMBOURDON– M. Philippe DINOCHÉAU - M. Patrick PERREARD - M. Sébastien JAVOGUES - Mme Julia LAHURE - M. Laurent FAVRE

• **Délégués suppléants :**

M. Michel DUTKIEWICZ suppléant de Mme Sylvie DURAND – Mme Monique GRAZIOTTI suppléante de Mme Christine DUPENLOUP – M. Thomas LAROCHE suppléant de Mme Claire CHUINARD – M. Thierry CHARRETOUR suppléant de M. Christophe PERY - Mme Laëtitia PAHUD suppléante de M. Phillipp DALHEIMER – M. Florian MOINE suppléant de Mme Anne-Laure OLLIET

• **Délégués excusés :**

**M. Jack-Frédéric LAVOUE – M. Vincent SCATTOLIN
- Mme Sylvie DURAND - M. Pierre MADER - M.
Pierre-Marie PHILIPPS - Mme Catherine MOINE -
Mme Christine DUPENLOUP - M. Jean-Baptiste
BAUD - M. Richard BAUD – M. Cyril DEMOLIS - M.
Phillipp DALHEIMER – M. Laurent DUPAIN – Mme
Vanessa LAURENT MICHEL – M. Stéphane VALLI -
M. Christophe PERY – Mme Claire CHUINARD – M.
Jean-Louis TEMIL– M. Nicolas TEREINS – Mme
Anne-Laure OLLIET**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE
AOM 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5711-1 et suivants, L.5731-1 et suivants, L.5211-36 et suivants ;

Vu le Code des transports, notamment ses articles L. 1231-1-1 et L. 3111-7 et suivants ;

Vu la délibération n°CS2024-15 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 26 avril 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 lui permettant de se doter de la compétence « à la carte » d'autorité organisatrice de la mobilité ;

Vu la délibération n°c_20240527_mob_51 adoptée par le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Genevois en date du 27 mai 2024 approuvant le transfert effectif de la compétence AOM au Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n°CC_2024_0078 adoptée par le Conseil communautaire d'Annemasse – Les Voirons – Agglomération en date du 26 juin 2024 approuvant le transfert de la compétence AOM au Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n°CS2024-46 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 04 octobre 2024 approuvant le transfert au Pôle métropolitain du Genevois français de la compétence AOM ;

Vu la délibération n°CS2025-86 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français du 18 décembre 2025 prenant acte de la tenue Débat d'Orientation Budgétaire pour la préparation du Budget Primitif 2026 et du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération n°CS2026-08 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français du 6 février 2026, approuvant le Budget primitif 2026 du Budget annexe AOM ;

Monsieur le Président présente le compte administratif 2025 du budget annexe AOM du Pôle métropolitain du Genevois français (selon les pièces annexées à la présente délibération) du précédent ordonnateur.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE M 43						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	13 322 911,61	17 112 494,06	21 539 350,71	21 836 011,61	34 862 262,32	38 948 505,67
TOTAUX	13 322 911,61	17 112 494,06	21 539 350,71	21 836 011,61	34 862 262,32	38 948 505,67
Résultats de clôture		3 789 582,45		296 660.90		4 086 243.35
Restes à réaliser	0,00	0,00	353 291,25	0,00	353 291,25	0,00
Résultats cumulés		3 789 582.45	56 630.35			
RESULTATS DEFINITIFS		3 789 582.45	56 630.35			3 732 952,10

Le résultat de clôture du budget annexe AOM s'établit à :

- 3 789 582.45 € en fonctionnement ;
- 296 660.90 € en investissement.

Le résultat cumulé disponible RAR inclus s'établit à 3 732 952.10 €, le besoin de financement de la section d'investissement étant de 56 630.35 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget annexe AOM du Pôle métropolitain du Genevois français

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 30/06/2026

Publié ou notifié le 30/06/2026

Le Secrétaire de séance
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI



Le Président,
Gabriel DOUBLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.